



Qui doit faire quoi ????????

Par **marccoox**, le **23/05/2008** à **18:44**

Bonjour,

voilà, avec mon amie, nous avons signé un compromis de vente pour une maison stipulant une date de signature de l'acte final au 20 mai dernier.

Cependant, d'après notre agence immobilière, un des trois vendeurs (puisque'il s'agit d'un héritage) ne signe toujours pas sa procuration à son étude.

Aujourd'hui, mon notaire à moi m'a dit, après plusieurs demande de ma part, qu'il m'envoyait un modèle de lettre pour que je mette en demeure les propriétaires actuels afin qu'il signent l'acte.

Donc sachant que tout s'est fait par le biais d'une agence immobilière, merci d'éclaircir ma lanterne sur le rôle de celle-ci puisque je la paye, pour effectuer cette procédure.

Je m'étonne d'avoir à rédiger cette lettre puisque techniquement parlant, mon interlocuteur depuis le début est l'agence.

Merci d'avance pour vos réponses.